

**Pour être valable, cette procuration doit être en possession de Financière de Tubize
au plus tard le jeudi 18 avril 2019
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail aspijcke@icloud.com**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

PROCURATION

La/le soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Adresse:

ou

Dénomination de la société:.....

Forme juridique:.....

Numéro d'entreprise:

Adresse siège social:

ici représentée par:

Nom:

Prénom:

Fonction :

propriétaire ou usufruitier de [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date d'Enregistrement, soit le 10 avril 2019,

désigne pour mandataire

Nom:

Prénom:

Adresse:

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire de Financière de Tubize qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à 11h dans le centre d'entreprises EEBIC situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 12, et d'y voter en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et avec les pouvoirs mentionnés ci-après.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'article 96 du Code des sociétés.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Code des sociétés.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 – Affectation du résultat
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,56 par action.
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
Commentaire: afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la société.
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
8. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Nomination
Commentaire: le mandat de plusieurs administrateurs vient à échéance.
 - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
 - b) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
 - c) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Cyril Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
 - d) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de AVO Management BVBA, dûment représentée par sa représentante permanente Madame Annick van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.*
 - e) *Proposition de décision: Confirmer que AVO Management BVBA est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés*

Instructions de vote (assemblée générale ordinaire)

Proposition de décision	Pour	Contre	Abstention
Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 <i>Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 – Affectation du résultat <i>Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,56 par action.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 <i>Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018 <i>Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement d'un mandat d'administrateur <i>Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur d'Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement d'un mandat d'administrateur <i>Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement d'un mandat d'administrateur <i>Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Cyril Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nomination d'un administrateur <i>Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de AVO Management BVBA, dûment représentée par sa représentante permanente Madame Annick van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nomination d'administrateur <i>Proposition de décision: Confirmer que AVO Management BVBA est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[Pour chaque proposition de décision, indiquer une instruction de vote en cochant une case].

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en fonction de l'intérêt du mandant.

Toutefois, si le mandataire est une des personnes visées par l'article 547bis, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés:

- Le mandataire est autorisé à voter
- Le mandataire doit s'abstenir

[Faire un choix en cochant une des cases]

Pouvoirs

Le mandataire peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le jeudi 18 avril 2019**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail aspijcke@icloud.com.

Fait à [lieu] le [date]

[Signature]